



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département et divers organismes

MME WIRTHNER CLAIRE JULIE

2 B RUE DU PRESBYTERE
77000 MELUN

Vos références

Numéro fiscal : 05 93 022 556 413 C
Référence de l'avis : 17 77 4305899 97
Numéro de contrat de prélèvement : M3 77 0148444 24
RUM* : FR46ZZZ005002M377014844424
Numéro de propriétaire : 288 W00230 J

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 0550 MCSKPL
MME WIRTHNER CLAIRE JULIE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/09/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 148,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 676,00 €

Acomptes mensuels versés 528,00 €

77016

Compte à débiter :
FR76 1820 6002 1109 7058 1900 177
MME WIRTHNER CLAIRE JULIE
CRCA PARIS GARE DE LYON

Prochaines échéances 2017 :
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 16/10/2017

15 SEPTEMBRE 2017	66,00 €
16 OCTOBRE 2017	66,00 €
15 NOVEMBRE 2017	16,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2018

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2018 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2018	67,00 €	15 JUIN 2018	67,00 €
15 FEVRIER 2018	67,00 €	16 JUILLET 2018	67,00 €
15 MARS 2018	67,00 €	16 AOUT 2018	67,00 €
16 AVRIL 2018	67,00 €	17 SEPTEMBRE 2018	67,00 €
15 MAI 2018	67,00 €	15 OCTOBRE 2018	67,00 €

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée**.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 009 - Courrier : centre prélèvement service CS 10001 59868 LILLE CEDEX 9
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace particulier) :
- Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- sur le paiement de votre impôt :
SIP MELUN
CITE ADMIN 20 QUAI H ROSSIGNOL - 77010 MELUN CEDEX
Tél : 01 64 41 31 34
 - sur le montant de votre impôt :
CELLULE FONCIERE MUTUALISEE
CITE ADMIN 20 QUAI H ROSSIGNOL - 77010 MELUN CEDEX
Tél : 01 64 41 31 34

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Département : **77 SEINE ET MARNE** Commune : **288 A MELUN**

TF 2017		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	29,01 %			0,54 %	18,00 %	0,652 %	8,09 %	%	
Taux 2017	29,01 %			0,54 %	18,00 %	0,652 %	8,69 %	%	
Adresse		2B RUE DU PRESBYTERE							
Base ①	1146			1146	1146	1146	1146		
Cotisation	332			6	206	8	100		652
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2016	331			6	205	8	92		
2017	332			6	206	8	100		
Cotisation totale ③	332			6	206	8	100		652
Variation ④	+0,30 %			0 %	+0,49 %	0 %	+8,70 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres Non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations									
2016									
2017									
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 2 € et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 3 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			24
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « état »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 770 50 085 016 288 288 X Z						Montant de votre impôt :			676